



Région Réunion-Mayotte

Courrier à l'attention de :

— Isabelle BRAUN-LEMAIRE,
Directrice du Secrétariat général des MEF

Saint-Denis, le 5 décembre 2017

Objet : Égalité de traitement pour les ayants droit des MEF en poste dans la région Océan Indien

Madame la Directrice,

Solidaires aux Finances de la zone Océan Indien et plus particulièrement du département de La Réunion vous fait part à nouveau de deux faits discriminatoires et d'un calendrier inapproprié concernant les prestations d'action sociale pour les ayants droits en poste à La Réunion.

Le premier point est celui déjà évoqué avec vos services le 23 juin 2016 (réf. Du courrier N° : DRH2C/2016/04/2377) concernant le **surcoût transport pour les colons de la région Océan Indien pour les séjours en France métropolitaine et en Europe**. Sur ce point qui reste litigieux, je vous rappelle que **les prestations de l'ALPAF et les prestations CESU (chèque vacances) tiennent compte de la sur-rémunération dans leurs barèmes pour ne pas léser les agents des DROM-COM** et rester accessible à tous les agents (la cherté de la vie dans les DROM-COM n'est pas qu'une vue de l'esprit) :

- **La mise en place de la continuité territoriale dans tous les DROM-COM passe obligatoirement par la suppression de la part transport restant à charge des familles**. Les agents des DROM-COM sont déjà très impactés par un positionnement élevé dans la grille tarifaire, du fait du coût de la vie plus cher dans les DROM-COM et compensée à juste titre. L'application d'une part transport accentue encore plus la prise en compte de cette compensation dans le RFR base du QF (double peine). Les tarifs sont de fait tout de suite moins avantageux dans un système qui doit rester social et peuvent amener pour une famille ayant plusieurs enfants dans cette tranche d'âge à faire un choix au détriment d'un ou plusieurs enfants de la fratrie.
- Contrairement à ce qui a pu être dit au dernier comité de surveillance d'EPAF, **les colons de La Réunion ne peuvent pas se faire rembourser une partie du billet d'avion par la Région Réunion**. La facture étant réglée collectivement par EPAF. Aller sur ce terrain serait encore plus préjudiciable aux colons de La Réunion qui pour obtenir un remboursement maximum de 350 € devraient s'acquitter individuellement et directement d'un billet entre 1500 et 2000 € à cette période de l'année. Juste un surcout potentiel de 1200 à 1700 € en plus du cout du séjour lui-même par colon.

Le deuxième point concerne **les dates pour le séjour ski des colons résidents à La Réunion**. Jusqu'à la création du Département de Mayotte il y a peu, les dates (début janvier) de ce séjour ski convenaient parfaitement au contexte des vacances scolaires de La Réunion qui **préservent les regroupements familiaux pour les fêtes de fin d'année (réveillons du 24 et 31 décembre)**. Pour les familles dont des parents font difficilement le déplacement pour rentrer à La Réunion uniquement sur cette courte période de fêtes, **il est difficile de privilégier un séjour démarrant avant le 31/12 au détriment de retrouvailles familiales traditionnellement fortes à La Réunion**. Les vacances du département de Mayotte n'étant pas les mêmes que celles de La Réunion, Solidaires aux Finances vous demande de distinguer les séjours ski des colons de Mayotte de **ceux de La Réunion qui sont plus favorables à un séjour démarrant début janvier**.

Le troisième point, et pas des moindres, concerne **la parution dans le catalogue EPAF Vacances Été-Automne 2018 de l'ouverture du centre EPAF à La Saline à La Réunion**.

Bien que satisfait de voir enfin ce centre ouvrir ses portes, **les grilles tarifaires affichées discriminent les agents en poste à La Réunion de ceux non-résidents**. C'est un vrai scandale et un mépris inacceptable pour les agents locaux.

Faire payer les agents en postes à La Réunion, plus cher que tous les autres et au-delà des grilles du QF (intégrant la sur-rémunération), les prestations de l'action sociale est purement discriminatoire et assez méprisant. Il ne nous semble pas que les tarifs appliqués aux agents en poste dans l'hexagone soient plus élevés que ceux appliqués aux agents de La Réunion ou des autres DOM, pour les centres EPAF situés sur le territoire hexagonal.

A ce titre, EPAF ne respecte pas ses engagements qualité publiés en ligne, citée ci-dessous et en pièce jointe :

« NOTRE ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Partie intégrante de l'Action Sociale, EPAF mène par nature une action solidaire. »

1-L'accès aux centres de vacances, une priorité traduite concrètement :

1-L'accès aux résidences de vacances, une priorité traduite concrètement :

- ...
- un subventionnement fort **des centres de vacances et des séjours en résidences de vacances**, quel que soit le QF (Quotient Familial), découlant directement de la convention liant EPAF aux ministères économique et financier ;
- **une grille de tarification unique, basée sur 12 et 7 tranches de QF**, permettant de faciliter l'accès aux prestations proposées ; »

Cela doit cesser immédiatement !, nous vous demandons de rappeler à EPAF son but social et équitable pour l'ensemble des ayants droits des MEF.

De plus, **l'engagement pris d'accorder la priorité de séjours aux ayants droit en poste à La Réunion pendant les vacances scolaires locales n'apparaît pas pour information des non-résidents**. Cet engagement doit être stipulé au catalogue.

Concernant la saisonnalité : **dans la quasi totalité des centres existent trois périodes (basse, moyenne ou intermédiaire et haute ou très haute) avec un certain équilibre entre elles. Pour le centre de La Saline, seules deux périodes tarifaires sont proposées** : la « saison intermédiaire » du 7/7 au 1/09 et la « haute saison » qui couvre sept mois et demi.

La période du 2/12/2017 au 16/02/2018 est sans indication alors que les vacances scolaires à La Réunion vont du 20 Décembre à fin Janvier chaque année.

Nous ne voulons pas faire une mauvaise interprétation de l'absence d'information sur cette période (fermeture ou peut-être période verte) mais dans la mesure où elle coïncide avec une période de vacances scolaire et l'été « tropical », il nous semble judicieux que ce centre « pied dans l'eau » puisse être accessible aux agents dans cette période.

Madame la Directrice, les ultramarins que nous représentons se battent quotidiennement pour réduire les écarts de traitement notamment dus à l'éloignement. **Les annonces** de nos différents gouvernements **concernant « l'égalité des chances, la discrimination positive ou l'égalité réelle**, depuis plusieurs années **doivent devenir une réalité** dans nos MEF. Nous faisons appel à vous **pour mettre fin à ces discriminations pour que l'action sociale soit le plus équitable possible pour tous les agents des MEF y compris les ultra-marins.**

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de nos sentiments dévoués à l'action sociale.

Eric METRO,
représentant au CDAS pour
Solidaires aux Finances de La
Réunion



Pour tout contact :

Solidaires Finances Publiques 974 CFP de St-Denis 1 rue Champ Fleuri 97490 Sainte Clotilde	<u>Secrétaire Départementale :</u> - Magali Billard : 0692 27 71 61 <u>Administrateur de Région (Réunion - Mayotte) :</u> - Jocelyn CAVILLOT : 0692 60 04 28
--	---

Email: solidairesfinancespubliques.drifip974@dgfip.finances.gouv.fr